



Tableau de bord 2021

Attributions de logements sociaux

LES CHIFFRES CLÉS

Après une année 2020 marquée par le Covid, un effet de rattrapage en 2021

440 000 attributions ont été dénombrées en 2021, en hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Néanmoins, ce chiffre reste en retrait de 4 % par rapport aux attributions de 2019, s'inscrivant ainsi dans la tendance de longue période d'une baisse graduelle et progressive des attributions.

À noter cependant que les attributions en zone Abis dépassent les 31 000, un résultat non atteint depuis 2017, et que les attributions aux ménages prioritaires au titre du DALO ont dépassé les 24 000, un chiffre record.

Les demandes ont augmenté en 2021 mais plus modérément que les attributions (+4 %), conduisant à une amélioration du taux d'attribution, ce dernier passant de 11 % en 2020 à 12 % en 2021. Il demeure cependant inférieur à celui de 2019 (13 %).

Enfin, parmi les ménages s'étant finalement vu attribuer un logement, les délais d'attente avant que leur demande aboutisse, ont continué de s'allonger (+32 jours).

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée sur un constat d'ordre technique, à savoir la multiplication par deux des attributions pour lesquelles le revenu n'est pas renseigné. Or, le bailleur a l'obligation d'actualiser les informations de la demande en fonction de la situation de l'attributaire au moment de la demande (cf. article R441-2-9 du CCH).

Naïssa KIMBAZA

Chargée d'études statistiques

Contact : etudes@ancols.fr

Directeur de la publication :

Serge BOSSINI

Direction des statistiques et des études transversales

ANCOLS – La Grande Arche Paroi Sud – 92055 LA DEFENSE Cedex – <http://www.ancols.fr>

Cette note recense les chiffres-clés des attributions de logements sociaux en France (excepté le territoire de Mayotte) sur l'année civile 2021.

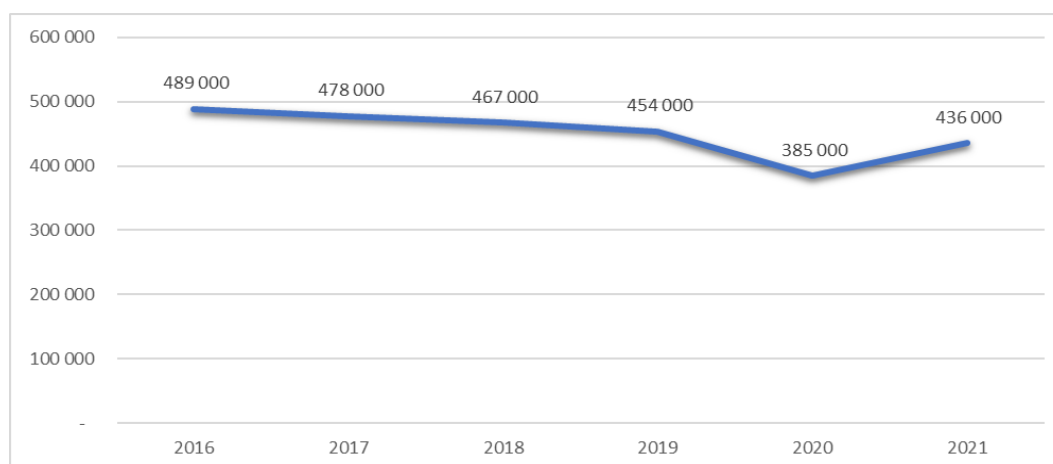
Le nombre de demandes actives au moins un jour au cours de l'année, le nombre d'attributions, le taux d'attribution et le délai d'attribution sont détaillés selon les caractéristiques des ménages, celles des logements ou encore la localisation des demandes et attributions de logements sociaux.

Les volumes d'attributions repartent à la hausse après la crise sanitaire mais demeurent inférieurs aux niveaux de 2019

En 2021, plus de 3,5 millions de demandes de logement social actives au moins un jour au cours de l'année¹ ont été dénombrées. Cette même année, près de 440 000 ménages se sont vu attribuer un logement avec une signature effective d'un bail, ce qui représente un taux de 12 % de demandes satisfaites (graphique 1). Ce chiffre est en hausse d'un point par rapport à 2020 sous l'effet conjugué d'une hausse conséquente du volume d'attributions (+13 %) et d'une moindre hausse des demandes (+4 %), après une année marquée par le Covid et les confinements qui y ont été associés.

L'augmentation du nombre d'attributions permet d'atteindre un volume proche mais inférieur aux volumes observés avant 2020, s'inscrivant ainsi dans la tendance observée sur la période 2016-2021, à savoir une baisse graduelle et progressive des attributions.

Graphique 1 : Évolution des volumes d'attribution de logement social sur la période 2016-2021



Source : SNE

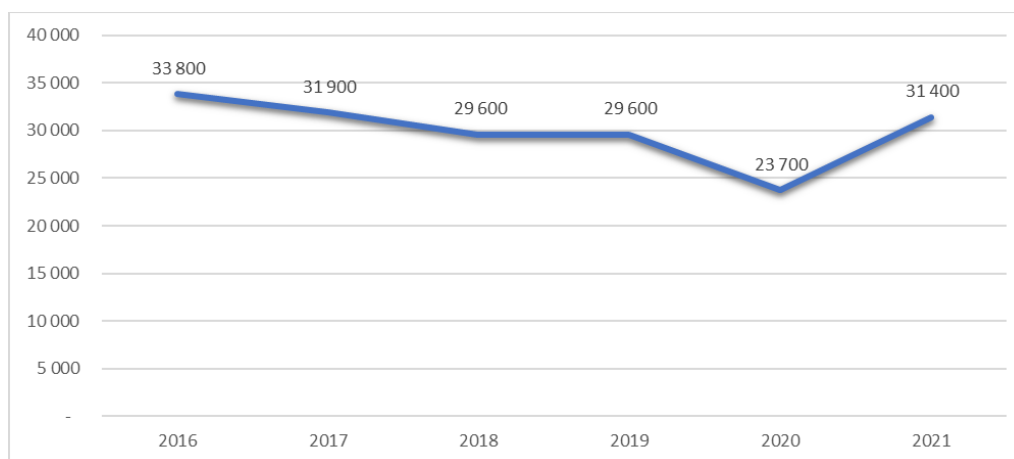
¹ Cf. encadré méthodologique.

Une hausse notable des attributions en zone Abis

Plus la zone est tendue, plus le taux d'attribution est faible : de 6 % en zone Abis à 19 % en zone C. Néanmoins, 2021 est marquée par une hausse de 33 % des attributions en zone Abis, soit une augmentation de 2 points du taux d'attribution. C'est la seule zone où le nombre d'attributions dépasse celui de 2019 et se rapproche du niveau de 2017 (graphique 2).

La hausse est également importante dans la zone A qui voit son volume d'attribution et son taux d'attribution augmenter respectivement de 17 % et de 1 point de pourcentage par rapport à 2020, ce qui conduit à un nombre d'attributions égal à celui de 2019 tandis que le nombre d'attributions dans les zones moins tendues est toujours en baisse par rapport à 2019. Ce sont donc les zones les plus tendues, avec les taux d'attribution les plus bas, qui voient leurs volumes d'attributions augmenter le plus fortement.

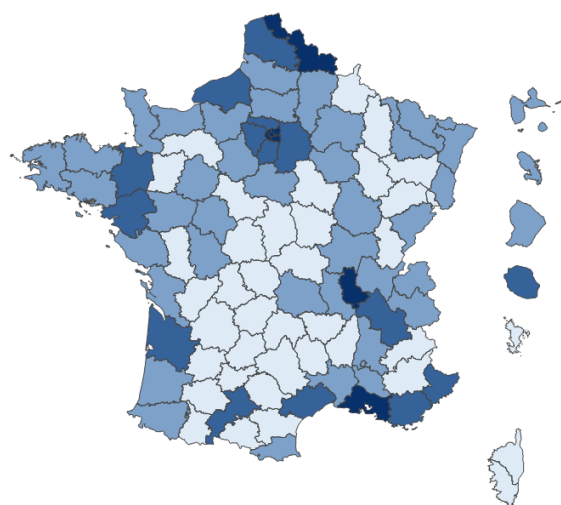
Graphique 2 : Évolution des volumes d'attribution de logement social dans la zone Abis, sur la période 2016-2021



Source : SNE

La ventilation par département offre une seconde grille de lecture avec deux ensembles bien distincts qui se dégagent (cartes 1 et 2) : d'une part des territoires avec un volume de demandes élevé et des taux d'attribution inférieurs à 12 %, comme l'Île-de-France, Lyon et les arcs atlantique et méditerranéen ; et d'autre part, le reste du pays avec un volume de demandes plus faible et des taux d'attribution dépassant le plus souvent 16 %. À titre d'exemple, Paris comptabilise près de 226 000 demandes et a un taux d'attribution de 5 %. C'est aussi le cas du département du Rhône qui compte plus de 124 000 demandes et a un taux d'attribution de 9 %. Au contraire, la Creuse comptabilise environ 2 200 demandes et a un taux d'attribution de 28 %.

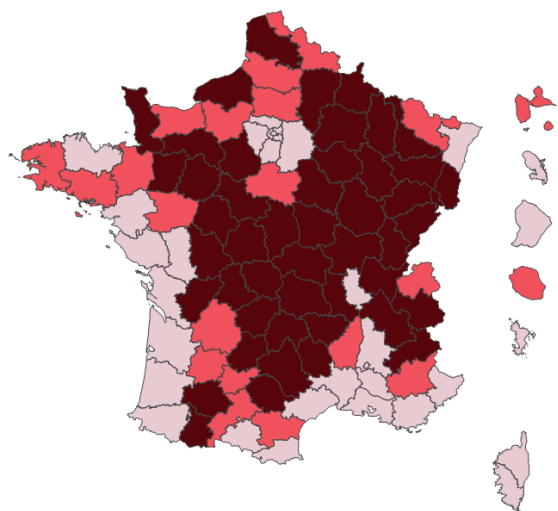
Carte 1 : volume de demandes actives au moins un jour en 2021 par département



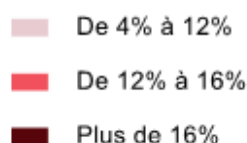
Volume de demande



Carte 2 : taux d'attribution en 2021 par département



Taux d'attributions



Taux d'attribution national : 12 %

Source : SNE

Lecture : le taux d'attribution de logements sociaux est de 8 % dans le département des Bouches-du-Rhône, de 5 % à Paris et de 29 % dans le département de la Haute-Marne. Il est de 12 % au niveau national.

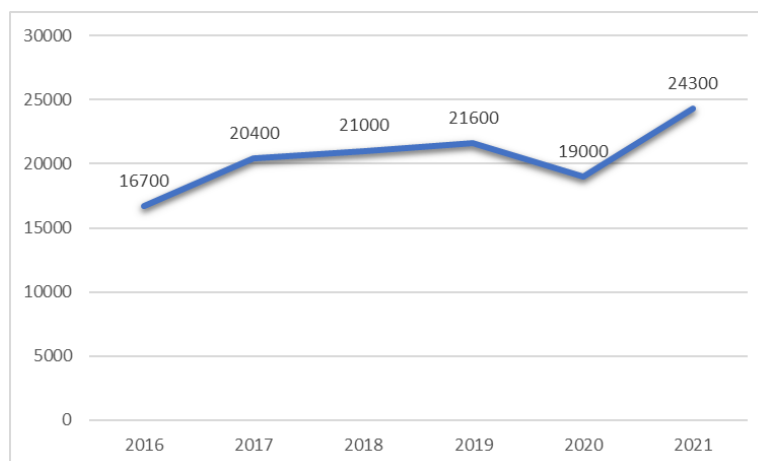
Une année record en volume d'attributions aux ménages dits DALO

2021 constitue une année record pour les ménages prioritaires au titre du DALO avec plus de 24 000 attributions contre moins de 22 000 les années précédentes (graphique 3). 94 % sont situées dans les zones tendues (Abis, A, B1)², et 1 attribution sur 4 en zone Abis correspondait à une situation qualifiée de DALO contre 1 sur 20 en moyenne.

En termes de taux d'attribution, le résultat est plus nuancé. Si avec un taux d'attribution de 27 %, 2021 marque une rupture par rapport à la tendance à la baisse observée depuis 2018, le taux d'attribution demeure inférieur, bien que proche, aux résultats des années 2016-2018 (28 %-29 %).

² Respectivement 31 %, 45 % et 18 % en zones Abis, A et B1.

Graphique 3 : Évolution des attributions aux ménages prioritaires au titre du DALO sur la période 2016-2021



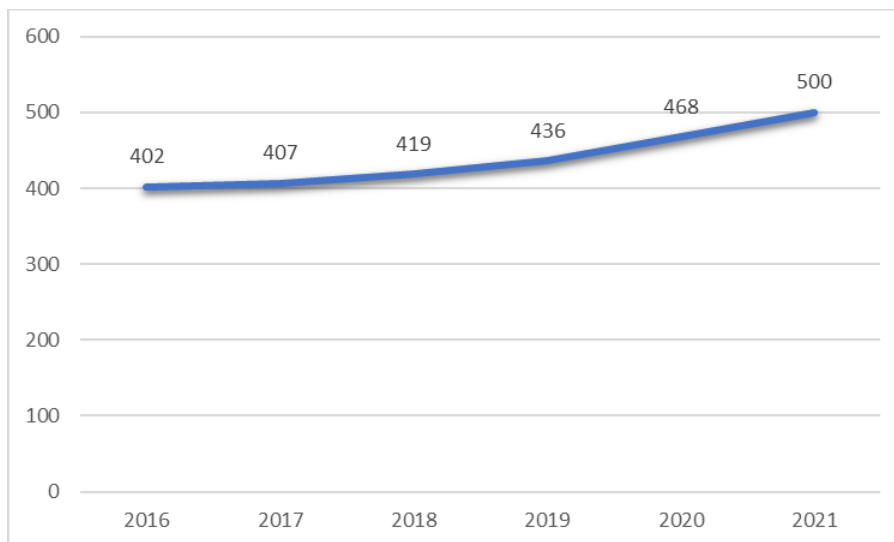
Source : SNE

Une durée d'attente avant d'accéder à un logement qui continue de s'allonger

En moyenne, parmi les ménages s'étant vu attribuer un logement et ayant signé un bail, la durée d'attente avant d'accéder à un logement était de 1 année, 4 mois et 15 jours, soit 32 jours de plus qu'en 2020 et 98 jours en plus par rapport à 2016³ (graphique 4). Cette augmentation des délais entre 2020 et 2021 est similaire à celle observée entre 2019 et 2020, mais elle est plus importante que celles observées les années précédentes, même s'il est à noter qu'une accélération dans l'accroissement des délais existait déjà avant 2019 : de + 5 jours entre 2016 et 2017, à + 17 jours entre 2018 et 2019.

³ La durée analysée est la durée moyenne d'attente des ménages qui se sont vu attribuer un logement et non pas la durée moyenne des demandes recensées.

Graphique 4 : Durée moyenne en jours avant attribution (2016-2021)



Source : SNE

Les délais d'attributions en zone tendue subissent un double effet. Ils sont non seulement plus longs qu'en zone détendue mais ils augmentent également plus fortement. En moyenne, les ménages ayant obtenu un logement social en zone Abis auront attendu 3 ans 6 mois et 17 jours (soit une augmentation de 51 jours par rapport à 2020, contre 32 jours pour l'ensemble des zones) contre 7 mois et 5 jours en zone C (soit une augmentation d'un jour).

Une hausse du volume des attributions pour lesquelles le revenu n'est pas renseigné

En 2021, le nombre d'attributions pour lesquelles le revenu n'est pas renseigné a quasiment doublé par rapport à l'année précédente (+87 %) pour atteindre près de 100 000 unités, soit 22 % de l'ensemble des attributions. Or, pour rappel, le bailleur a l'obligation d'actualiser les informations de la demande en fonction de la situation de l'attributaire au moment de la demande, dont le RFR, donnée indispensable à l'attribution (cf. article R441-2-9 du CCH). En plus d'être totalement anormal d'un point de vue opérationnel, ce manque d'informations limite grandement l'analyse en termes de plafonds.

En se limitant aux seules demandes pour lesquelles le revenu est renseigné, il est possible de voir que le taux d'attribution décroît à mesure que les revenus des ménages augmentent : respectivement 12 %, 11% et 6 % pour les ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds PLAI, PLUS et PLS⁴.

Contrairement à l'année 2020, le taux d'attribution aux ménages prioritaires au titre du DALO augmente de 4 points de pourcentage du fait d'une hausse conséquente des attributions (+27 %). Il revient donc à un niveau similaire à celui de l'année 2019.

La part des attributions aux moins de 30 ans en baisse

La catégorie des moins de 30 ans est celle pour laquelle le volume de demandes ainsi que le volume d'attributions augmentent le moins fortement en comparaison avec les autres catégories d'âge. De plus, la part des moins de 30 ans dans les attributions connaît une baisse de 2 points de pourcentage par rapport à 2020 et revient au niveau de 2019. Toutefois, le taux d'attribution continue à être inversement corrélé à l'âge des demandeurs : de 15 % pour les moins de 30 ans à 9 % pour les 65 ans et plus.

Un taux d'attribution plus élevé pour les familles monoparentales et les couples avec un enfant⁵

Comme en 2020 et les années précédentes, les chiffres faisant état des demandes et attributions selon la composition familiale suivent l'évolution sociétale selon laquelle les ménages sont de plus en plus nombreux (y compris une fois prise en compte la croissance démographique) et leur taille est de plus en plus réduite. En effet, le volume de demandes des ménages constitués de personnes seules ou de familles monoparentales augmente plus fortement que celui des autres catégories de ménage. (+6 % pour les personnes seules et les familles monoparentales avec 3 enfants à charge ou plus, +4 % pour les familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants à charge).

Comme en 2020, le taux d'attribution est plus important pour les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfant(s) à charge, à l'exception de celles avec 3 enfants à charge ou plus, pour lesquelles le taux d'attribution est similaire à la moyenne de l'ensemble des ménages. Par ailleurs, le taux d'attribution

⁴ Plus exactement, il s'agit des ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds PLAI, puis ceux dont les revenus sont compris entre les plafonds PLAI et PLUS, et enfin ceux dont les revenus sont compris entre les plafonds PLAI et PLS.

⁵ Les termes de « famille monoparentale » et de « couple avec enfant(s) » employés ici et leurs différentes déclinaisons présentes dans la suite du paragraphe sont des simplifications de forme. Il s'agit en réalité de ménages de type « personne seule avec une personne à charge », « personne seule avec deux personnes à charge », « personne seule avec trois personnes à charge ou plus ». Il en est de même pour les couples avec enfant(s) qui désignent en fait les ménages constitués d'« au moins deux cotitulaires avec une/des personne(s) à charge ». Le choix de simplifier les termes employés a été fait au regard de la part négligeable des personnes à charge qui n'étaient pas des enfants.

des couples avec un enfant à charge augmente de 2 points de pourcentage entre 2020 et 2021, et atteint donc un niveau équivalent à celui des familles monoparentales avec deux enfants à charge (15 %).

Quant aux délais d'attributions, il convient de noter que si que la durée d'attente des familles monoparentales s'étant vu attribuer un logement est en moyenne inférieure à 500 jours, cette durée dépasse ce seuil pour les couples avec enfants et croit fortement avec le nombre d'enfants à charge, jusqu'à atteindre près de 840 jours (soit 2 ans et 4 mois) pour les couples avec 3 enfants ou plus à charge. L'écart s'est d'ailleurs amplifié en 2021, les plus fortes hausses dans les délais d'attente concernant précisément les types de familles pour lesquelles ces derniers sont déjà les plus longs.

Les chômeurs sont ceux qui ont le moins bénéficié du rattrapage de 2021

Alors que le volume des attributions des chômeurs était en baisse de manière continue depuis 2016, il augmente en 2021 mais moins fortement que les autres catégories professionnelles (+ 3 % pour les chômeurs contre +13 % pour l'ensemble des catégories professionnelles étudiées). Si le taux d'attribution ne décroche par rapport aux autres catégories, c'est en raison de la baisse des demandeurs de cette catégorie (-4 %).

Des taux d'attribution différenciés en fonction du mode d'hébergement d'origine

La hausse des attributions bénéficie davantage aux demandeurs vivant initialement dans un habitat précaire ou hébergé en structure d'hébergement, avec respectivement +25 % et + 24 % contre + 13 % en moyenne.

En volume, comme en 2020 et les années précédentes, les attributaires de logements sociaux proviennent principalement du parc social (28 %), du parc privé (25 %) et d'un hébergement chez un proche (26 %) dans des proportions similaires.

Décompte du nombre de demandes :

Le périmètre de la demande considéré dans le présent tableau de bord est celui des demandes actives au moins un jour au cours de l'année. L'attribution d'un numéro unique étant effectuée au niveau départemental (ou régional pour l'Île-de-France), une demande émise par un même ménage sur différents départements sera recensée dans le SNE sous plusieurs identifiants. Par ailleurs, un ménage dont la demande a été radiée pour non-renouvellement se verra affecter un nouveau numéro unique s'il formule de nouveau une demande de logement social. Au niveau national, le nombre de demandes de logement social peut ainsi être supérieur au nombre réel de ménages demandeurs. Toutefois, une enquête réalisée par l'agence auprès de ménages demandeurs de logement social a montré que le phénomène de création d'une nouvelle demande à la suite d'une radiation pour non-renouvellement est mineur.

Pourquoi prendre l'ensemble des demandes actives au moins un jour dans l'année ? :

Le choix de considérer la demande active au moins un jour au cours de l'année, plutôt que la demande active à une date t , est motivé par le calcul du taux d'attribution : les attributions intervenues au cours d'une année doivent être rapportées aux demandes actives au moins un jour au cours de l'année. Chaque demande active au cours de l'année peut en effet faire l'objet d'une attribution. Il convient de prendre la même période pour analyser tant les demandes que les attributions. En outre, si seules les demandes actives étaient considérées à une date t tandis que les attributions étaient considérées sur l'ensemble d'une année, il se pourrait alors que le nombre d'attributions dépasse celui des demandes. Par exemple, si tous les mois, 10 demandes sont créées dans un territoire donné, que parmi elles 8 attributions ont lieu, et que les autres demandes restent actives 14 mois, on aurait à une date t , $10 + 13 \times 2$, soit 36 demandes actives mais 96 attributions. Ce genre de situation n'est pas observé en pratique dans la mesure où les attributions sont bien inférieures aux demandes, mais d'un point de vue conceptuel, si d'un côté les demandes retenues n'étaient qu'à une date t et les attributions observées sur toute une période, alors il serait possible d'avoir des taux d'attribution supérieurs à 100 %, ce qui serait un non-sens.

Calcul de l'évolution des délais moyens d'attribution :

L'évolution des délais d'attributions est le résultat d'une différence entre les délais moyens observés en 2021 et ceux observés l'année précédente. Il n'est pas possible de calculer l'augmentation moyenne des délais de l'ensemble des attributions en faisant une moyenne pondérée (basée sur la répartition observée en 2021) des augmentations moyennes des délais par catégorie, puisque la répartition des attributions par catégorie a elle-même évolué d'une année sur l'autre.

Arrondis :

Tous les calculs ont été réalisés à partir des chiffres bruts. La note présentant des résultats arrondis, il est donc possible que de légers écarts apparaissent si un/e lecteur/trice refaisait certains calculs.

Tableau 1 : Nombre de demandes et d'attributions, taux d'attribution et délai d'attribution moyen dans le parc social en 2021 ainsi que leur évolution annuelle (de 2020 à 2021), par type de demandeur (association ou personne physique)

Modalités	Demandes		Part des demandes		Attributions		Part des attributions		Taux d'attribution		Délai d'attribution moyen (en jours)	
	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution
Personne physique	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	99%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32
Association	10 400	+12%	0%	0 pts	5 500	+17%	1%	0 pts	53%	+2 pts	68	-12
Total	3 554 200	+4%	100%	0 pts	441 800	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	495	+31

Champ : demandes de logement social actives au moins un jour en 2021 et radiation pour attribution de logement social en 2021, France entière (sauf Mayotte)

Sources : Infocentre SNE, RPLS et traitements ANCOLS

Tableau 2 : Nombre de demandes et d'attributions, taux d'attribution et délai d'attribution moyen dans le parc social en 2021 ainsi que leur évolution annuelle (de 2020 à 2021), selon diverses caractéristiques des logements et des demandeurs personnes physiques

Caractéristiques	Modalités	Demandes		Part des demandes		Attributions		Part des attributions		Taux d'attribution		Délai d'attribution moyen (en jours) ²	
		Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution
Ensemble		3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	+0 pts	12%	+1 pts	500	+32
Zone de tension locative ¹	A bis	517 500	+0%	15%	-1 pts	31 300	+34%	7%	+1 pts	6%	+2 pts	1 294	+51
	A	855 700	+4%	24%	0 pts	71 300	+17%	16%	+1 pts	8%	+1 pts	889	+45
	B1	1 075 100	+4%	30%	0 pts	141 400	+13%	32%	0 pts	13%	+1 pts	455	+21
	B2	651 500	+5%	18%	0 pts	108 700	+10%	25%	-1 pts	17%	+1 pts	294	+3
	C	444 000	+8%	13%	0 pts	83 600	+9%	19%	-1 pts	19%	0 pts	217	+1
	Total	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32
QPV	Oui	Non disponible				97 400	+12%	22%	0 pts	Non disponible		512	+19
	Non	Non disponible				329 600	+15%	76%	+1 pts	Non disponible		492	+39
	Non renseigné	Non disponible				9 300	-6%	2%	-0 pts	Non disponible		684	-19
	Total	Non disponible				436 300	+13%	100%	0 pts	Non disponible		500	+32
DALO	Oui	91 200	+10%	3%	0 pts	24 300	+27%	6%	1 pts	27%	+4 pts	1 548	+68
	Non	3 452 600	+4%	97%	0 pts	412 000	+13%	94%	-1 pts	12%	+1 pts	439	+23
	Total	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32

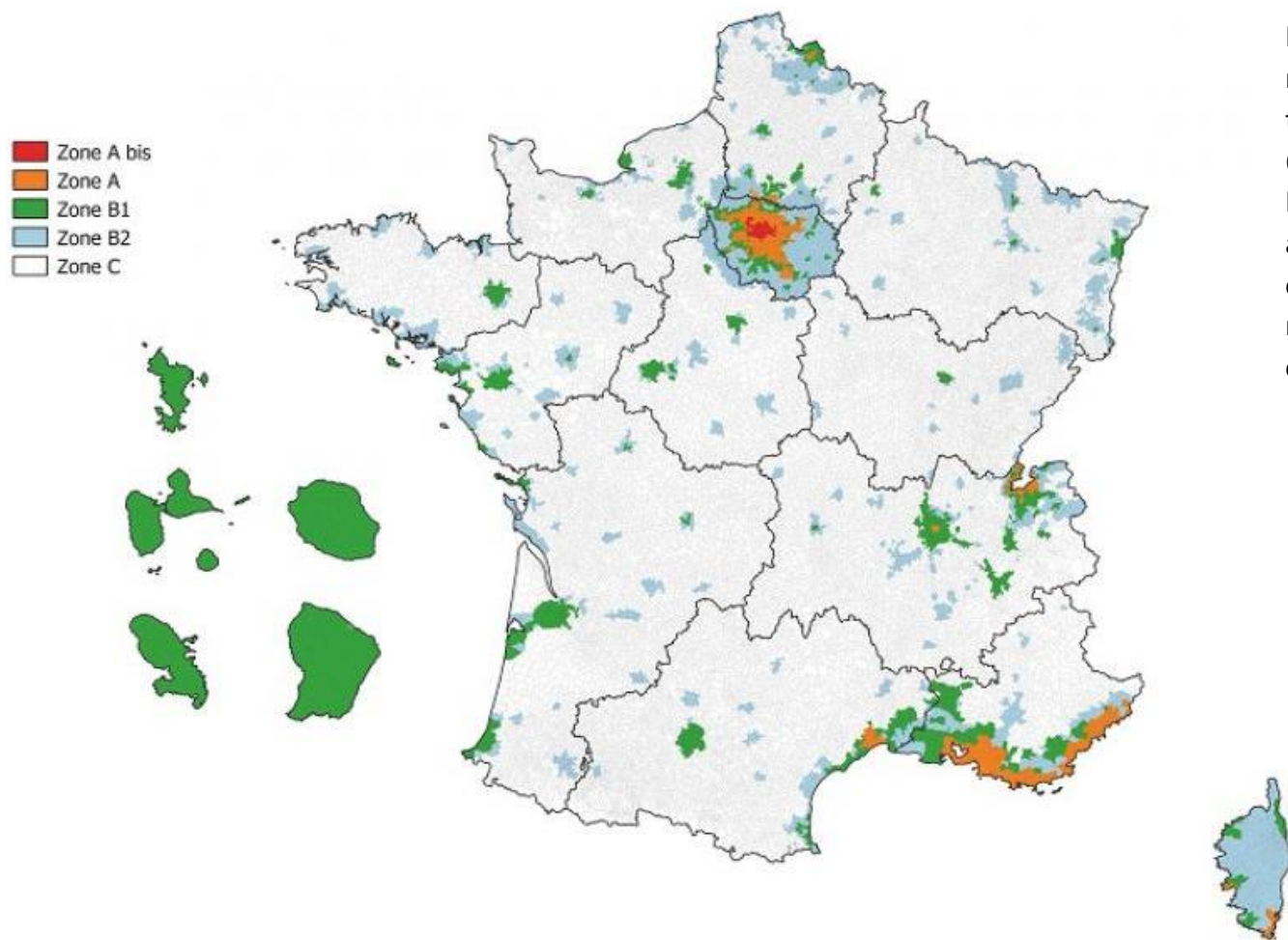
Caractéristiques	Modalités	Demandes		Part des demandes		Attributions		Part des attributions		Taux d'attribution		Délai d'attribution moyen (en jours) ²	
		Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution
Ensemble		3 543 800 ▲	+4%	100%	0 pts	436 300 ▲	+13%	100%	0 pts	12% ▲	+1 pts	500 ▲	+32
Composition du foyer	Personne seule	1 622 800	0	46%	+1 pts	176 100	+15%	40%	1 pts	11%	+1 pts	443	+28
	Pers. seule avec 1 pers. à charge	400 500	+4%	11%	0 pts	63 200	+12%	14%	0 pts	16%	+1 pts	451	+28
	Pers. seule avec 2 pers. à charge	284 900	+4%	8%	0 pts	42 000	+10%	10%	0 pts	15%	+1 pts	453	+39
	Pers. seule avec 3 pers. à charge ou +	197 700	+6%	6%	0 pts	23 300	+12%	5%	0 pts	12%	+1 pts	498	0
	Au moins 2 cotitulaires	358 600	+1%	10%	0 pts	46 300	+13%	11%	0 pts	13%	+1 pts	462	+22
	Au moins 2 cot. avec 1 pers. à charge	206 900	+1%	6%	0 pts	30 900	+12%	7%	0 pts	15% ▲	+2 pts	562	+32
	Au moins 2 cot. avec 2 pers. à charge	214 900	+2%	6%	0 pts	27 200	+12%	6%	0 pts	13%	+1 pts	686	+46
	Au moins 2 cot. avec 3 pers. à charge ou +	257 500	+3%	7%	0 pts	27 300	+15%	6%	0 pts	11%	+1 pts	837	+51
	Total	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32
Âge du principal demandeur	Moins de 30 ans	790 300	+1%	22%	-1 pts	121 600	+7%	28% ▼	-2 pts	15%	+1 pts	309	+11
	30 - 39 ans	945 800	+5%	27%	0 pts	121 500	+14%	28%	0 pts	13%	+1 pts	509	+26
	40 - 49 ans	736 900	+4%	21%	0 pts	87 000	+17%	20%	+1 pts	12%	+1 pts	598	+38
	50 - 64 ans	725 400	+5%	20%	0 pts	73 400	+19%	17%	1 pts	10%	+1 pts	645	+43
	65 ans et plus	345 400 ▲	+8%	10%	0 pts	32 800	+19%	8%	0 pts	9%	+1 pts	594	+23
	Total	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32
Situation professionnelle	Etudiant ou apprenti	117 100 ▲	+14%	3%	0 pts	17 000	+11%	4%	0 pts	15%	-0 pts	171	+30
	Salarié ou agent public ¹	1 755 100	+3%	50%	-0 pts	232 000	+13%	53%	-0 pts	13%	+1 pts	526	+40
	Chômage	475 200 ▼	-4%	13%	-1 pts	50 700	+3%	12%	-1 pts	11%	+1 pts	455	+32
	Autres	1 196 400 ▲	+8%	34%	+1 pts	136 600	+18%	31%	+1 pts	11%	+1 pts	515	+17
	Total	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32

Caractéristiques	Modalités	Demandes		Part des demandes		Attributions		Part des attributions		Taux d'attribution		Délai d'attribution moyen (en jours)	
		Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution	Effectif	Evolution
Ensemble		3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300 ▲	+13%	100%	+0 pts	12% ▲	+1 pts	500 ▲	+32
Mode de logement avant attribution	Locataire HLM	1 120 800	+3%	32%	0 pts	123 300	+14%	28%	0 pts	11%	+1 pts	561	+28
	Locataire du parc privé	997 000	+5%	28%	0 pts	107 900	+13%	25%	0 pts	11%	+1 pts	579	+35
	Propriétaire occupant	130 900	+0%	4%	0 pts	17 300	+4%	4%	0 pts	13%	0 pts	197	-10
	Hébergé chez un proche	793 200	+4%	22%	0 pts	113 900	+9%	26%	-1 pts	14%	+1 pts	355	+24
	Habitat précaire	141 800 ▲	+9%	4%	0 pts	16 100	+25%	4%	0 pts	11%	+1 pts	580	+41
	Hébergé en structure d'hébergement	206 700 ▲	+7%	6%	0 pts	32 600	+24%	7%	1 pts	16% ▲	+2 pts	641	+46
	Autres	153 400 ▼	-3%	4%	0 pts	25 200	+20%	6%	0 pts	16% ▲	+3 pts	500	+28
	Total	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32
Ressources des ménages par rapport aux plafonds	Sous les plafonds PLAI	2 306 800 ▲	+7%	65%	+1 pts	269 600	+8%	62% ▼	-3 pts	12%	0 pts	519	+43
	Entre les plafonds PLAI et PLUS	577 400 ▼	-8%	16% ▼	-2 pts	62 200 ▼	-14%	14% ▼	-5 pts	11%	-1 pts	484	+46
	Entre les plafonds PLUS et PLS	100 400 ▼	-18%	3%	-1 pts	6 400 ▼	-25%	1%	-1 pts	6%	-1 pts	475	+42
	Entre les plafonds PLS et PLI	23 300 ▼	-21%	1%	0 pts	800 ▼	-21%	0%	0 pts	3%	0 pts	501	+30
	Au-dessus des plafonds PLI	26 200 ▼	-21%	1%	0 pts	1 200	-3%	0%	0 pts	5%	+1 pts	270 ▼	-49
	RFR N-2 non renseigné	509 700 ▲	+20%	14% ▲	+2 pts	96 100	+87%	22%	9 pts	19%	+7 pts	463	-21
	Total	3 543 800	+4%	100%	0 pts	436 300	+13%	100%	0 pts	12%	+1 pts	500	+32
Plafond de ressources des logements attribués	PLAI	Ne s'applique pas				22 900 ▼	-14%	5% ▼	-2 pts	Ne s'applique pas		512 ▼	-29
	PLUS	Ne s'applique pas				299 600	+7%	69% ▼	-4 pts	Ne s'applique pas		461	+16
	PLS	Ne s'applique pas				30 000	+1%	7%	-1 pts	Ne s'applique pas		501	+41
	PLI ou assimilés	Ne s'applique pas				9 100	+10%	2%	0 pts	Ne s'applique pas		428	0
	Numéro RPLS non renseigné	Ne s'applique pas				74 700	+89%	17%	+7 pts	Ne s'applique pas		Non disponible	
	Total	Ne s'applique pas				436 300	+13%	100%	0 pts	Ne s'applique pas		500	+32

Champ : demandes de logement social actives au moins un jour en 2021 et radiation pour attribution de logement social en 2021, France entière (sauf Mayotte)

Sources : Infocentre SNE, RPLS et traitements ANCOLS

Annexe 1 – Zones A-B-C en France en 2021



Le zonage A / B / C caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (zone A bis) à la plus détendue (zone C). Il s'appuie sur des critères statistiques liés aux dynamiques territoriales (évolution démographique, etc.), à la tension des marchés locaux et aux niveaux de loyers et de prix.